



EM

Original: FRENCH

**Déclaration de L'Ambassadeur Omar ZNIBER
17ème Conseil Ministériel de l'OSCE
Athènes 1-2 décembre 2009**

**Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à la Présidence Grecque pour la qualité de son accueil et pour son hospitalité.

Cette importante réunion du Conseil ministériel nous donne à nouveau l'occasion de procéder à l'évaluation du partenariat méditerranéen de l'OSCE, ce sur quoi sera concentrée la présente déclaration.

Dans ce contexte , je voudrais rappeler que le Maroc a présenté sa vision de l'avenir du partenariat méditerranéen de l'OSCE dans un document en date du 31 mars 2009 intitulé "l'avenir du Partenariat Méditerranéen de l'OSCE /la vision du Maroc » « The Future of the OSCE Mediterranean Partnership: The Moroccan Vision" (PC.DEL/213/09/Rev.1), dans lequel nous avons souligné que le partenariat Méditerranéen de l'OSCE doit être davantage centré sur des projets concrets et avons réitéré la nécessité d'établir des mécanismes efficaces pour la mise en œuvre des recommandations des Séminaires et Conférences méditerranéens, ainsi que pour assurer le suivi de la "Déclaration ministérielle de Madrid sur les partenaires de l'OSCE pour la coopération» adoptée en 2007.

Le document marocain insiste en particulier sur la définition de domaines précis de coopération et avance, à ce propos, ceux de la migration dans ses dimensions humaine, économique et de sécurité, de la tolérance et de la non discrimination par la création d'un centre de collecte de données sur la manifestation de toutes les formes d'intolérance, en particulier à l'égard des musulmans, de la coopération contre le terrorisme par l'échange des meilleures pratiques, et la gestion de l'eau et de l'énergie .

Pour améliorer le partenariat méditerranéen de l'OSCE, le "Morocco Vision Paper" avance également une autre série de propositions, notamment celles relatives à l'établissement d'un réseau d'instituts de recherche et d'analyse s'intéressant à la sécurité dans l'espace méditerranéen, la traduction des principaux documents de référence de l'OSCE vers la langue arabe et le renforcement de la synergie avec l'Assemblée Parlementaire de l'organisation.

La délégation marocaine souligne par ailleurs la nécessité d'inscrire les projets dans une perspective à long terme et non comme des actions ponctuelles. A cet égard, il est impérieux d'ouvrir un débat franc avec les pays membres de l'organisation sur leur vision de la coopération avec les partenaires méditerranéens et la place du partenariat dans le dialogue sur la nouvelle architecture de sécurité en Europe. Quand les intérêts convergent, les stratégies doivent être concertées, quand ils sont différents, il faut trouver des solutions afin que le partenariat méditerranéen de l'OSCE puisse en tirer profit.

Monsieur le Président,

Le Maroc reste convaincu que l'OSCE continue de porter en son sein tout le potentiel requis pour l'instauration d'un partenariat méditerranéen plus efficient doté d'une stratégie et d'une vision à long terme à la hauteur des défis communs à la sécurité. Dans ce cadre, la participation du Maroc aux travaux de l'OSCE est marquée par une présence active des experts marocains aux conférences et séminaires qui s'y tiennent. De même, des parlementaires marocains aussi bien de la Chambre des Représentants que de la Chambre des Conseillers prennent part aux différentes sessions qu'organise l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE et aux événements parallèles spécifiques à la Méditerranée. A cet égard, je voudrais saluer la qualité des travaux du séminaire organisée sous l'égide de la Commission d'Helsinki à Washington sur le renforcement du partenariat méditerranéen de l'OSCE.

Ma délégation estime, que l'OSCE offre certainement un cadre complémentaire aux autres instances et institutions qui s'intéressent aux mêmes thèmes à l'instar de l'Union Européenne, le forum 5+5, l'Union pour la Méditerranée. A cet égard Le Maroc est engagé activement en faveur de l'Union pour la Méditerranée (UPM) qui se distingue par son approche pragmatique avec de projets concrets dans six domaines prioritaires, par une gouvernance partagée grâce au système de la coprésidence d'un pays de l'UE et d'un pays non membre de l'UE, et par la participation de la ligue arabe. Permettez moi de citer dans ce cadre le ministre des affaires Etrangères M.Taib Fassi Fihri qui a affirmé récemment que « Le Maroc est convaincu que la concrétisation de l'initiative "UPM" permettra de faire émerger la Méditerranée comme un pôle géopolitique cohérent et solidaire et d'enclencher une dynamique régionale innovante ».

Monsieur le Président,

les progrès accomplis par le Maroc sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en matière de modernisation et d'ouverture économiques, de réformes politiques, de Droits de l'Homme et de bonne gouvernance, permettra sans nul doute de donner un élan aux partenariats multiples et diversifiés du Maroc avec des organisations comme l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, et ce dans un contexte régional marqué par d'importants événements liés à la méditerranée, notamment la relance du processus méditerranéen (Union pour la Méditerranée) et la consécration du Statut Avancé Maroc-Union Européenne.

Le processus démocratique que connaît le Maroc s'est en effet conforté par une série de réformes initiées en concertation avec l'ensemble des composantes de la société civile. A cet égard, des réformes sont en cours dans le domaine judiciaire visant notamment à garantir l'indépendance de la Justice. Dans le cadre de la politique de l'égalité du genre, en plus du code de la famille, l'adoption d'un plan d'action stratégique pour l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes et l'adoption d'un nouveau code électoral renforcent la participation des femmes dans la vie politique illustrée par le fait que 3406 femmes ont été élues lors des élections communales du 12 juin 2009, contre 127 en 2003.

En matière de lutte contre la corruption, l'année 2008 a été marquée par la création de l'Instance centrale de lutte contre la corruption et la Loi de finances 2009 a dédié 1,5 million d'euros au fonctionnement de cette instance. En invitant la prochaine conférence des Etats parties à tenir sa quatrième session sur son sol en 2011, le Maroc réitère sa volonté inébranlable de lutter contre ce fléau.

La dynamique engendrée par les réformes menées notamment dans les domaines politique, économique, religieux, social et culturel a permis au Maroc de se positionner sur l'échiquier régional et international et a été couronnée entre autres par une avancée institutionnelle dans les relations Maroc-UE avec l'octroi au Maroc du statut avancé.

A cet égard, permettez moi de souligner les avancées concrètes sur la voie de la mise en Ouvre du Statut avancé accordé par l'UE au Maroc.

- Au niveau politique, outre la création d'une commission parlementaire commune entre le parlement marocain et son homologue européen, Le statut avancé accordé au Maroc préconise le raffermissement de la coopération politique entre le Royaume et l'Union européenne, une meilleure prise en compte de leurs priorités stratégiques respectives et l'exploration de toutes les possibilités de mener des actions conjointes dans les enceintes multilatérales et l'échelle régionale.
- le volet économique à travers le rapprochement entre les législations marocaines et européennes.
- Il s'agit également du volet humain relatif à l'élaboration d'une politique permettant la création d'un espace d'interaction entre les associations de la société civile et la mise en place de stratégies globales relatives à toutes les questions en relation avec la migration et la préservation des droits des MRE en Europe.

A ce Sujet, le Maroc contribuera de façon constructive notamment en ce qui concerne la question de la migration et la crise financière lors de la Conférence Méditerranéenne de l'OSCE qui se tiendra au Caire les 14 et 15 décembre 2009.

Monsieur le Président

Mon pays qui soutient toutes les initiatives visant la promotion de la tolérance, du dialogue inter-religieux et la lutte contre toutes les formes de discriminations, réitère l'importance de renforcer la coopération entre l'OSCE et l'Alliance des civilisations.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer l'appréciation du travail des Représentants Spéciaux de la Présidence en exercice respectivement pour la lutte contre les discriminations à l'égard des musulmans, des juifs et des chrétiens, ainsi que des efforts déployés par le BIDDH en la matière. Je tiens à réitérer dans ce sens l'importance que revêt le système TANDIS mis en place par le BIDDH (base de données sur les discriminations) et souligner néanmoins que les limites de cet outil résident dans le manque de données statistiques, sans lesquelles, il serait difficile de mettre en place une stratégie efficace. En 2008 par exemple seuls 2 pays membres ont transmis des statistiques ayant trait à discrimination à l'égard des musulmans.

Ma délégation se félicite de la proposition du Kazakhstan d'organiser une Conférence de Haut niveau sur la Tolérance et la non discrimination en 2010 et souhaite mettre l'accent sur la nécessité d'une approche équilibrée notamment pour ce qui a trait à la lutte contre les discriminations respectivement à l'égard des musulmans, des juifs et des chrétiens.

Monsieur le Président

Relativement à l'avenir proche du partenariat méditerranéen, nous souhaitons exprimer notre soutien aux futures présidences de l'OSCE respectivement le Kazakhstan et la Lituanie en espérant en particulier qu'elles contribueront largement à donner une réponse concrète à la demande de l'Autorité Nationale Palestinienne d'octroi du statut de partenaire Méditerranéen de l'OSCE à la Palestine.

Convaincu qu'une telle réponse constituera un pas important pour l'élargissement des mesures de confiance en méditerranée, ma délégation renouvelle son appel aux pays membres de l'organisation d'apporter leur soutien à la requête Palestinienne.

Le Maroc réitère par ailleurs la nécessité d'un règlement juste et définitif du conflit israélo palestinien qui passe inévitablement par la création d'un Etat palestinien viable avec Al Qods comme capitale sur la base l'Initiative arabe de paix et de la Feuille de route. Mon pays saisis cette occasion pour dénoncer la politique illégale de colonisation israélienne dans les territoires palestiniens occupés et condamne la politique israélienne de dénaturalisation du caractère arabe d'Al Qods Acharif.